



Direction de l'aménagement, de l'innovation et des solidarités territoriales
Service innovation territoriale et responsable

RAPPORT N° 2023-7 - 3 . 1 . 31

au CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Séance du 11/12/2023

**Feuille de route Santé 2024-2028 :
Agir pour la santé et l'accès aux soins des Val-de-Marnais.**

Si la politique de santé relève avant tout de la responsabilité de l'État, les Départements interviennent régulièrement dans ce secteur, au titre de leur action sociale et médico-sociale mais aussi de la compétence de promotion des solidarités, de la cohésion territoriale et de l'accès aux soins de proximité sur le territoire départemental qui leur est reconnue.

C'est dans ce cadre que le Département du Val-de-Marne mène de longue date des actions de santé dans le domaine de la protection maternelle et infantile (suivi de grossesse, bilan de santé en école maternelle, santé bucco-dentaire, santé sexuelle et reproductive, santé des mineurs confiés, etc.) et de la prévention de la perte d'autonomie (financement de prestations et services aux personnes âgées et personnes en situation de handicap, téléassistance Val'Ecoute, etc.). Directement ou en soutenant les programmes d'actions de ses partenaires (associations, Villes, etc.), la collectivité œuvre également pour la santé et l'accès aux soins des publics éloignés de l'emploi ou en situation de grande précarité (ouverture des droits à la santé, accompagnement dans la réalisation du parcours de soins, orientation vers les structures de santé, etc.).

Outre ces interventions, le Département a amorcé des actions au-delà du champ social et médico-social pour répondre aux importants enjeux de santé sur le territoire. Pilotées ou coordonnées par la Direction de l'Aménagement, de l'Innovation et des Solidarités Territoriales (DAIST), elles portent sur des enjeux de santé transversaux visant notamment :

- À répondre aux problématiques les plus prégnantes sur le territoire : désertification médicale, inégalités sociales et territoriales de santé, prévalence de certaines pathologies, risques sanitaires liés à l'exposition aux polluants environnementaux, etc...
- À fédérer les directions départementales autour de projets communs pour répondre aux besoins des Val-de-Marnais.

La nouvelle feuille de route santé de la collectivité entend renforcer et rendre plus visibles et lisibles ses actions volontaristes en la matière. En effet, malgré les atouts du territoire (second département francilien pour la densité de ses structures hospitalières, présence notamment de 2 facultés de médecine et de nombreuses entreprises et associations œuvrant dans le domaine de la santé), il est marqué par la désertification médicale et les inégalités tant au niveau socio-territorial qu'en termes de santé environnementale.

L'objectif de cette nouvelle feuille de route est ainsi de renforcer les actions pour la santé et l'accès aux soins des Val-de-Marnais en particulier les publics prioritaires du

Département et de mieux prendre en compte la dimension santé dans les différentes politiques départementales.

Il s'agit de répondre à 4 principaux enjeux :

- Lutter contre la désertification médicale au regard de l'ampleur du phénomène sur le département et des inégalités de situation entre les communes ;
- Agir contre la prévalence de certaines pathologies et les inégalités de santé par le soutien aux projets territoriaux ;
- Mieux intégrer la question de la santé environnementale dans les actions de la collectivité ;
- Poursuivre le travail de veille, de coordination et de conduite d'initiatives, afin de disposer de connaissances approfondies et à jour sur la situation territoriale, de porter des projets transversaux et promouvoir la santé à l'échelle de la collectivité et du territoire.

I. Principaux éléments de bilan des actions volontaristes et transversales du Département en matière de santé.

Si la collectivité ne disposait pas auparavant d'une feuille de route spécifique cadrant ses interventions volontaristes et transversales en matière de santé, elle a porté des actions qui méritent aujourd'hui d'être maintenues, révisées ou renforcées pour agir plus efficacement pour la santé et l'accès aux soins des Val-de-Marnais.

Ainsi, le Dispositif départemental de Soutien aux centres de santé et maisons de santé pluriprofessionnelles (MSP) en Val-de-Marne adopté en 2020 a permis à ce jour de cofinancer la création de 5 Maisons de Santé à Ivry-sur-Seine, Villejuif, Champigny-sur-Marne, Cachan et Choisy-le-Roi, pour un montant total de 370 813 €. Les Val-de-Marnais bénéficient ainsi de l'exercice coordonné de 80 professionnels de santé dans ces structures pour mieux répondre à leurs besoins ; ces projets ont permis l'installation de 22 nouveaux médecins sur le territoire.

Le Département soutient par ailleurs différents acteurs de santé à travers des subventions en fonctionnement ou des subventions aux projets portés par des Villes, associations ou Centres Municipaux de Santé dans des domaines tels que la lutte contre le cancer, l'obésité ou encore les addictions. En 2023, ce sont au total 16 associations, 2 Villes et 1 Centre municipal de santé qui sont soutenus par la collectivité, pour un budget total de 173 655 €.

Le Département porte enfin une diversité d'actions transversales en matière de santé. C'est le cas par exemple de la signature des Contrats Locaux de Santé engagée par la collectivité depuis 2022 et qui appelle à l'intervention de différentes directions (DA, DAIST, DPMI-PS, DASIPE) au regard des enjeux de santé du territoire et du Département (actions autour de grands enjeux de santé (santé mentale, actions ciblant les bénéficiaires du RSA, etc.). C'est aussi le cas de l'ensemble des enjeux portés par la collectivité en matière de santé environnementale : la qualité de l'eau et l'objectif de baignade, les espaces verts et le plan 50 000 arbres, les aides à l'habitat ou encore la lutte contre les perturbateurs endocriniens marquée notamment par la signature en décembre 2022 de la Charte Villes et Territoires Sans Perturbateurs Endocriniens engageant le Département sur un ensemble de mesures et d'actions nécessitant l'adhésion de plusieurs directions.

Afin de renforcer la lisibilité et l'accessibilité à ces dispositifs, de les flécher vers les enjeux les plus prégnants localement en matière de santé et de développer une approche transversale de la santé au niveau de la collectivité pour mieux agir pour la santé des Val-de-Marnais et leur accès aux soins, il est proposé l'adoption d'une nouvelle feuille de route santé départementale autour de quatre axes déclinés ensuite en enjeux et actions concrètes.

II. Une nouvelle feuille de route autour de 4 enjeux pour améliorer la santé et l'accès aux soins des Val-de-Marnais.

ENJEU N° 1 : LUTTER CONTRE LA DÉSSERTIFICATION MÉDICALE.

Trois axes d'intervention sont proposés :

- Soutenir la création de Centres Municipaux de Santé (CMS) et Maisons de Santé Pluriprofessionnelles (MSP) :

Au regard de l'aggravation de la désertification médicale sur le territoire, il est proposé une évolution du dispositif départemental de soutien aux centres de santé et maisons de santé pluriprofessionnelles en Val-de-Marne. Le cahier des charges intégrera des critères précis en lien avec le niveau de désertification médicale de la commune d'implantation du projet, au regard du zonage médecins de l'Agence Régionale de Santé. Ce zonage, basé sur des critères objectifs (indice de développement humain, morbidité, densité médicale, etc.) et mis à jour tous les 3 ans permettra au Département d'intervenir sur la base de la même catégorisation que les autres financeurs des projets d'installation médicale (ARS, Assurance Maladie, Région etc.). La contribution départementale sera ainsi déterminée en fonction du degré de déficit en offre de soins auquel doit faire face la commune.

Les critères d'éligibilité des projets et la modulation du montant du soutien du Département prendront également en compte : l'offre de soins vis-à-vis des publics en perte d'autonomie, l'arrivée d'au moins 1 médecin primo-installant, l'accueil de stagiaires et la pratique de la téléconsultation et, d'autre part, le volume de l'offre de soins supplémentaires apporté par la création ou le développement de la structure sur la commune ;

- Promouvoir le Val-de-Marne auprès des professionnels de santé :

Il s'agira d'élaborer un guide d'installation médicale adapté au Val-de-Marne qui valorise le cadre de vie et les aides auxquelles les futurs professionnels de santé peuvent prétendre. Par ailleurs, une coopération avec les 2 facultés de médecine du territoire sera formalisée afin notamment de mieux sensibiliser les étudiants en santé à l'exercice professionnel dans le Val-de-Marne (métiers de la PMI, stages dans les structures de santé soutenues par le Département, etc...) ;

- Encourager les usages du numérique en santé :

Dans un contexte de désertification médicale qui tend à rallonger les délais de prise en charge des patients, l'objectif est ici de favoriser l'équipement informatique des structures de santé soutenues par la collectivité afin de permettre, par exemple, le télé-suivi des patients porteurs de certaines maladies chroniques lorsque nécessaire.

ENJEU N° 2 : AGIR CONTRE LA PREVALENCE DE CERTAINES PATHOLOGIES ET LES INEGALITES DE SANTE

Deux axes d'intervention sont proposés :

- La mise en place d'un appel à projets départemental :

Il s'agira de répondre aux principaux enjeux de santé sur le territoire (prévalence des pathologies, inégalités de santé) et de mieux prendre en compte les publics prioritaires du Département. Ce nouvel appel à projets qui permettra d'impulser et soutenir les initiatives locales de promotion, prévention de la santé et accompagnement des patients sera mis en place dès 2024 et sera ouvert aux Villes, aux Centres Municipaux de Santé et aux associations. Chaque projet pourra être soutenu pour un montant minimal de 1 500 € et un montant maximal de 25 000 €. Au-delà des axes récurrents, une thématique spécifique sera définie chaque année pour s'adapter aux besoins des Val-de-Marnais et aux priorités départementales ;

- L'engagement départemental dans la signature des Contrats Locaux de Santé (CLS) :
Dispositifs visant à réduire les inégalités sociales et territoriales de santé et à proposer des parcours de santé plus cohérents et adaptés à l'échelon local, les CLS apparaissent comme un levier partenarial essentiel pour répondre aux problématiques de santé sur un territoire. A cet effet, il est proposé de poursuivre la signature des CLS du Val-de-Marne entrepris depuis 2022 en axant la contribution départementale sur ses publics prioritaires, en prenant une part active dès les premières étapes de préparation de chaque CLS (par exemple dans la phase de diagnostic) et en renforçant la coordination des contributions des différentes directions départementales à ce dispositif.

ENJEU N° 3 : MIEUX INTEGRER LES ENJEUX DE SANTE ENVIRONNEMENTALE DANS LES ACTIONS DE LA COLLECTIVITE.

Deux axes d'intervention sont proposés :

- Lutter contre les perturbateurs endocriniens :

A la suite de la signature en décembre 2022 de la *Charte Villes et Territoires Sans Perturbateurs Endocriniens* portée par le Réseau Environnement Santé, il est proposé de mettre en place une coordination des actions des directions départementales pouvant contribuer à la lutte contre les perturbateurs endocriniens. C'est le cas par exemple du Schéma de promotion des achats socialement et environnementalement responsables (SPASER) qui intègre d'ores et déjà une action visant à limiter l'exposition des agents et des usagers aux perturbateurs endocriniens dans les sites administratifs ou accueillant du public (EDS, crèches...) et à prendre en compte les perturbateurs endocriniens dans les marchés de travaux. Cette démarche pourra être étendue à d'autres politiques de la collectivité.

- Mieux comprendre et agir contre les inégalités environnementales de santé :

L'enjeu est ici de renforcer les actions portées en interne et avec les partenaires pour disposer de données sur la situation du Val-de-Marne en matière de santé environnementale et d'agir via différents leviers pour répondre aux problématiques identifiées : prise en compte des publics vulnérables (femmes enceintes, enfants, personnes en perte d'autonomie, etc.) plus exposés aux conséquences sanitaires du dérèglement climatique (épidémie, malnutrition, etc.) dans la Stratégie Climat de la collectivité, réponse à des appels à projets pour mener des actions en santé environnementale sur le territoire , etc.

ENJEU N° 4 : RENFORCER LE TRAVAIL DE VEILLE, DE COORDINATION ET DE CONDUITE D'INITIATIVES.

Deux axes d'intervention sont proposés :

- Développer une veille dynamique et renforcer les initiatives de santé à destination des partenaires et des agents :

Il s'agira, en mobilisant l'Observatoire départemental, de renforcer l'observation de la situation de santé dans le Val-de-Marne à travers notamment un travail de suivi et de mise à jour d'indicateurs tels que la désertification médicale, la prévalence de certaines pathologies, etc. Cela permettra d'ajuster les actions départementales. Par ailleurs, les initiatives de santé associant les partenaires (médecins, ARS, CPAM, etc.) et celles à destination des agents seront poursuivies.

- Promouvoir une approche transversale de la santé :

Une approche transversale de la santé sera développée au niveau de la collectivité, afin de renforcer les passerelles entre les différentes politiques et services pour mieux agir pour la santé des Val-de-Marnais et mettre en place une culture commune visant à intégrer la santé dans toutes les démarches et actions de la collectivité.

En conclusion, il est demandé au Conseil départemental d'approuver :

- La feuille de route santé départementale 2024-2028 basée sur les enjeux de : lutte contre la désertification médicale, actions contre la prévalence de certaines pathologies et inégalités de santé, intégration des enjeux de santé environnementale dans les actions de la collectivité et renforcement du travail de veille, de coordination et de conduite d'initiatives.

- La mise en place d'un nouvel appel à projets départemental « Soutien aux projets de promotion, prévention de la santé et accompagnement des patients » à partir de 2024.

- Le développement d'une approche transversale de la santé à l'échelle de la collectivité.

Je vous prie de bien vouloir délibérer.

Le Président du Conseil départemental,

Rapport présenté par :
Mme CARPE
Conseillère départementale déléguée

A handwritten signature in black ink, appearing to read "J. G. Gilman". The signature is written in a cursive style with a horizontal line at the bottom.